COPIE CERTIFIÉE CONFORME
François BOURRIAUD, Secrétaire

BPCE IARD

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 euros
RCS NIORT 401 380 472
Siège social : Chauray 79000 NIORT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025

Le 27 juin 2025 à 14h30, les actionnaires de **BPCE IARD** se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de Covéa, 86-90 rue Saint Lazare à Paris, sur convocation faite par le président du directoire en date du 12 juin 2025.

Elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice 2024 ;
- Présentation du rapport du conseil de surveillance dit rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes ;
- Vote des résolutions :
 - examen et approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus aux membres du directoire ;
 - affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
 - approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce.
 - pouvoirs pour les formalités.

Ont été adressés aux membres de l'assemblée avec la convocation :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion émis par le directoire sur l'exercice 2024,
- le rapport sur la gouvernance d'entreprise émis par le conseil de surveillance sur l'exercice 2024,
- les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels et aux conventions réglementées ;
- le texte des résolutions soumises à approbation,
- un formulaire unique de vote par correspondance et de procuration.

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires ont été avisés de la mise à leur disposition de tous documents utiles sur demande.

L'assemblée est présidée par Corinne CIPIERE, en sa qualité de présidente du conseil de surveillance.

François BOURRIAUD est désigné comme secrétaire.

Maud PETIT et Nathalie BROUTÈLE, représentant les deux actionnaires, sont désignés comme scrutateurs.

Le cabinet Forvis-Mazars, commissaire aux comptes dûment convoqué, est représenté par Christophe BERRARD.

La présidente ouvre la séance et constate que la feuille d'émargement dûment signée par les actionnaires présents et certifiée par le bureau de l'assemblée fait apparaître que les actionnaires présents représentent la totalité des 10 000 actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement statuer en toutes matières.

Il est successivement donné lecture du rapport du directoire portant sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé, puis du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Christophe BERRARD présente et commente les conclusions des rapports des commissaires aux comptes.

Personne ne demandant la parole à l'issue de ces présentations et en l'absence de questions écrites, la présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Statuant en matière ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- le rapport du directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, l'exécution de sa mission de contrôle de la gestion du directoire et de vérification des comptes de l'exercice 2024,
- les rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission pour ledit exercice, et sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

approuve les comptes et bilan tels qu'ils sont présentés par le directoire, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux membres du directoire pour leur gestion dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un résultat bénéficiaire de 27 970 321,89 euros, décide de l'affecter comme suit :

Total à affecter	Report à nouveau	80 520 105,61	
	Bénéfice de l'exercice	27 970 321,89	
		108 490 427,50	
Total affecté	Dividendes	13 985 200,00	1 398,52 € par action
	Report à nouveau	94 505 227,50	
		108 490 427,50	

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement des dividendes à compter du 7 juillet 2025.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons :

- qu'un dividende de 548,64 € par action a été versé au titre de l'exercice 2021 soit un total de 5 486 400 € ;
- qu'un dividende de 436,39 € par action a été versé au titre de l'exercice 2022 soit un total de 4 363 900 € ;
- qu'un dividende de 589,89 € par action a été versé au titre de l'exercice 2023 soit un total de 5 898 900 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et leurs conditions d'exécution visées par l'article L225-86 du Code de commerce, approuve ces conventions et leurs conditions d'exécution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée générale pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale en suite des décisions prises ci-dessus et de leur réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h45.

La Présidente, Corinne CIPIERE	**Les scrutateurs,** Nathalie BROUTÈLE Maud PETIT	**Le secrétaire,** François BOURRIAUD

États financiers 31 décembre 2024

BPCE IARD

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 15

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 16

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 17

5.1. Détail des actifs incorporels 17

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 17

5.3. État des placements 19

5.4. Tableau des filiales et participations 21

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 23

5.6. Ventilation des créances et dettes 24

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 25

5.8. Passifs subordonnés 25

5.9. Détail des provisions techniques 26

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 27

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 27

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 28

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 28

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28

5.15. Engagements donnés et reçus 29

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 30

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 30
6.1. Ventilation des primes brutes émises 30
6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 30
6.3. Ventilation des produits et charges de placement 33
6.4. Charges du personnel 33
6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33
6.6. Éléments fiscaux 34
6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34
7. AUTRES INFORMATIONS 35
7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 35
7.2. Combinaison 35
7.3. Effectif 35

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels		
3. Placements	**1 003 129**	**939 097**
3a. Terrains et constructions	5 396	5 696
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	1
3c. Autres placements	997 733	933 401
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**113 939**	**118 738**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	113 939	118 738
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**55 742**	**76 640**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 609	18 182
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*13 609*	*18 182*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	24 295	34 791
6c. Autres créances	17 838	23 667
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*14 514*	*21 296*
6cc. Débiteurs divers	*3 324*	*2 371*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**5 939**	**25 418**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	5 939	25 418
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**14 360**	**12 233**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	6 861	5 883
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	7 499	6 350
TOTAL DE L'ACTIF	**1 193 108**	**1 172 126**

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capitaux propres	**169 357**	**147 286**
1a. Capital social	50 000	50 000
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	10 867	10 867
1e. Report à nouveau	80 520	74 701
1f. Résultat de l'exercice	27 970	11 718
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**911 279**	**906 849**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	8 922	9 182
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	855 540	855 883
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	11 302	11 302
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	35 515	30 481
5. Provisions (autres que techniques)		
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**10 579**	**12 214**
7. Autres dettes	**91 694**	**96 007**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	567	5 291
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	4 959	7 601
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	10 268	12 225
7e. Autres dettes	75 900	70 890
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*4 717*	*4 448*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*71 183*	*66 442*
8. Comptes de régularisation Passif	**10 199**	**9 770**
TOTAL DU PASSIF	**1 193 108**	**1 172 126**

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**46 501**	**43 003**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	46 501	43 003
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1. Primes acquises	**478 603**	**-56 078**	**422 525**	**417 476**
1a. Primes	478 343	-56 078	422 265	417 520
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	260		260	-44
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**19 431**		**19 431**	**14 035**
3. Autres produits techniques	**2 275**	**5 476**	**7 752**	**6 932**
4. Charges des sinistres	**-346 841**	**23 025**	**-323 816**	**-347 441**
4a. Prestations et frais payés	-347 184	27 825	-319 359	-309 845
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	343	-4 800	-4 456	-37 596
5. Charges des autres provisions techniques	**-5 033**		**-5 033**	**5 819**
6. Participation aux résultats	**-1 595**	**1 852**	**257**	
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-85 512**	**6 530**	**-78 982**	**-74 108**
7a. Frais d'acquisition	-25 711		-25 711	-24 295
7b. Frais d'administration	-59 801		-59 801	-56 659
7c. Commissions reçues des réassureurs		6 530	6 530	6 846
8. Autres charges techniques	**-7 819**		**-7 819**	**-8 561**
9. Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**53 508**	**-19 194**	**34 314**	**14 152**

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**34 314**	**14 152**
3. Produits des placements	**27 138**	**20 833**
3a. Revenus des placements	15 039	12 658
3b. Autres produits des placements	2 746	2 804
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	9 353	5 371
5. Charges des placements	**-3 585**	**-4 176**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-1 775	-1 441
5b. Autres charges des placements	-1 473	-1 631
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-337	-1 104
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-19 431**	**-14 035**
7. Autres produits non techniques	**265**	**0**
8. Autres charges non techniques	**-1 372**	**-1 563**
9. Résultat exceptionnel	**303**	**485**
9a. Produits exceptionnels	461	697
9b. Charges exceptionnelles	-158	-212
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-9 662**	**-3 979**
12. Résultat de l'exercice	**27 970**	**11 718**

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07, n° 2020-11 et n° 2023-04 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Néant.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 %,
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3,
- les valeurs de portefeuille d'assurance qui sont amorties sur la durée de vie estimée des contrats.

3.1.2. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente ;
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

L'évaluation des titres est déterminée soit sur la base d'une expertise externe, soit sur la base de leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette valeur est déterminée selon des méthodes de valorisation jugées les plus adaptées, sur la base des derniers comptes connus ou approuvés et/ou de business plan revus chaque année.

Une provision est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à cette évaluation.

3.1.4. Autres placements

- Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2024.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2024, BPCE IARD ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.5. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.6. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, BPCE IARD considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.7. Différence de conversion

Le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères suit les principes suivants :

- A l'inventaire, à l'exception des positions de change structurelles, les actifs et passifs en devises sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) ; les différences de conversion entre le cours de change au jour de l'opération et le cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) sont constatées par compte de résultat ;
- Concernant les titres de participations, constitutifs de positions de change structurelles, les opérations sont considérées en euros. Les titres sont figés en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté.

3.1.8. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n°2015-11.

- Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3°de l'article L310-1 du code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Un taux de 1,92% est retenu à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,03% au 31 décembre 2023.
 Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2% par la réglementation comptable.
- Pour les rentes en prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du code des assurances, une table d'expérience certifiée (table BCAC 2013) est utilisée depuis 2023 et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME des 24 derniers mois, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%, soit un taux de 2,28% à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,79% au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les provisions pour sinistres à payer hors prévoyance pour lesquelles une sortie en rentes apparait probable tiennent compte, dans leur évaluation, d'un facteur d'actualisation

♦ Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, BPCE IARD n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2024.

3.1.9. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.10. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;

- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2024 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

BPCE IARD applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

	2024			2023		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**
Autres immobilisations incorporelles	**1 000**	**-1 000**	**0**	**1 000**	**-1 000**	**0**
Total des actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	**0**	**1 000**	**-1 000**	**0**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transfert**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions	**5 696**		**300**		**5 396**
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**933 401**	**448 324**	**383 992**		**997 733**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**939 097**	**448 324**	**384 293**		**1 003 130**

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions					
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	**1**				**1**

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	**0**
Terrains et constructions	**5 396**		**5 396**
Titres de propriété	**1**	**-1**	**0**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	-1	0
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**997 733**		**997 733**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**1 003 130**	**-1**	**1 003 128**

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	5 396	5 396	5 498
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	20 082	20 081	28 208
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 770	3 770	6 772
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	85 423	85 423	86 711
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	888 165	887 603	842 170
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
a) placements immobiliers			
b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
d) autres OPCVM			
e) obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	**1 002 835**	**1 002 273**	**969 359**

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*888 165*	*887 603*	*842 170*
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*114 670*	*114 670*	*127 189*
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :	1 002 835	1 002 273	969 359
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*1 002 835*	*1 002 273*	*969 359*
b) placements et instruments financiers à terme hors			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	**1 003 129**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	6 372
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-7 228
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**1 002 273**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	997 438	996 877	963 861
Total des placements non cotés	5 397	5 396	5 498
Total	**1 002 835**	**1 002 273**	**969 359**

	2024		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**5 396**	**5 396**	**5 498**
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	5 396	5 396	5 498
Total	**5 396**	**5 396**	**5 498**
dont acomptes	*2 205*	*2 205*	*2 205*

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2024
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	14 394
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Placements	**5 396**	**1**	**5 397**	**5 696**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	**14 811**		**14 811**	**12 381**
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Créances nées d'opérations de réassurance	13 481		13 481	11 720
Autres créances	1 330		1 330	661
Capital appelé non versé				
Total	**20 207**	**1**	**20 208**	**18 077**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 5 396 K€

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes	**56 212**		**56 212**	**56 258**
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 331		3 331	5 908
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	52 881		52 881	50 351
Total	**56 212**		**56 212**	**56 258**

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**11 307**	**2 301**		**13 609**	**18 182**
Primes restants à émettre					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 307	2 301		13 609	18 182
Créances nées d'opérations de réassurance	**24 295**			**24 295**	**34 791**
Autres créances	**10 906**	**6 291**	**641**	**17 838**	**23 667**
Personnel					
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	7 582	6 291	641	14 514	21 296
Débiteurs divers	3 324			3 324	2 371
Capital appelé non versé					
Total	**46 508**	**8 592**	**641**	**55 742**	**76 640**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**567**			**567**	**5 291**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**4 959**			**4 959**	**7 601**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	**10 268**			**10 268**	**12 225**
Autres dettes	**75 900**			**75 900**	**70 890**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus					
Personnel					
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	4 717			4 717	4 448
Créanciers ou créditeurs divers	71 183			71 183	66 442
Total	**91 694**			**91 694**	**96 007**

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	10 000	5 000
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**10 000**	**5 000**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	**50 000**					**50 000**
Autres réserves	**10 867**					**10 867**
Report à nouveau	**74 701**		**5 819**			**80 520**
Résultat de l'exercice	**11 718**	**-5 899**	**-5 819**	**27 970**		**27 970**
Total	**147 286**	**-5 899**		**27 970**		**169 357**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	926 093	113 939	812 154	924 761	118 738	806 023
Prévisions de recours	-70 553		-70 553	-68 878		-68 878
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**855 540**	**113 939**	**741 601**	**855 883**	**118 738**	**737 145**

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	35 515		35 515	30 481		30 481
Dont provisions pour risques en cours	*552*		*552*	*334*		*334*

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2024	Total 2023
Provisions pour sinistres à l'ouverture	855 883	822 416
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-171 445	-161 692
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-623 013	-591 652
Liquidation sur exercices antérieurs	**61 425**	**69 072**

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	341 585	239 759	175 257		
Provisions	88 467	108 824	230 585		
Total sinistres	**430 052**	**348 583**	**405 843**		
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**92,75 %**	**73,73 %**	**90,72 %**		
2023					
Règlements	349 375	255 171	263 344	157 349	
Provisions	68 876	74 880	126 601	232 607	
Total sinistres	**418 251**	**330 051**	**389 944**	**389 956**	
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**	**436 260**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**90,21 %**	**69,81 %**	**87,16 %**	**89,39 %**	
2024					
Règlements	358 381	263 238	283 161	241 615	157 735
Provisions	63 763	67 956	97 860	128 315	201 444
Total sinistres	**422 145**	**331 194**	**381 021**	**369 931**	**359 179**
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**	**436 260**	**440 751**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**91,05 %**	**70,05 %**	**85,17 %**	**84,80 %**	**81,49 %**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Néant				
Total Provisions pour risques et charges				

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2024	2023
Divers	1 916	1 816
Total	**1 916**	**1 816**

Charges à payer (en milliers d'euros)	2024	2023
Organismes sociaux	711	659
État	76	446
Divers	18 089	16 221
Total	**18 876**	**17 325**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	6 861	5 883
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	6 372	4 342
Autres comptes de régularisation actif	1 127	2 008
Total	**14 360**	**12 233**

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	7 228	7 601
Autres comptes de régularisation passif	2 971	2 169
Total	**10 199**	**9 770**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Néant						
Total						

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Renvois	Total 2024	Dont engagements à l'égard des :			Total 2023	Dont engagements à l'égard des :		
			Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus									
2. Engagements donnés									
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés									
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente									
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus									
2e. Autres engagements donnés	(1)								
3. Engagements réciproques		**46 501**				**43 003**			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		46 501				43 003			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution									
3c. Autres engagements réciproques									
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers									
5. Encours d'instruments financiers à terme									

(1) : En tant que membre de plusieurs GIE, BPCE IARD est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, BPCE IARD s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2024		2023	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	440 491	37 852	436 304	35 358
Total	**440 491**	**37 852**	**436 304**	**35 358**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	2 268	40 074	138 668	178 741	142 037	66 939	208 976
1a Primes	*2 222*	*39 698*	*138 970*	*178 668*	*141 471*	*67 369*	*208 840*
1b Variation des primes non acquises	*-46*	*-376*	*302*	*-73*	*-566*	*430*	*-136*
2. Charges des prestations	303	56 904	92 061	148 965	106 138	40 652	146 790
2a Prestations et frais payés	*479*	*53 216*	*94 837*	*148 053*	*114 240*	*42 729*	*156 969*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-176*	*3 687*	*-2 775*	*912*	*-8 102*	*-2 077*	*-10 179*
A. Solde de souscription ()**	**1 965**	**-16 830**	**46 606**	**29 776**	**35 899**	**26 287**	**62 186**
5. Frais d'acquisition	35	725	2 588	3 314	2 654	1 552	4 206
6. Autres charges de gestion nettes	345	4 072	18 184	22 256	24 636	12 693	37 329
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**381**	**4 798**	**20 772**	**25 570**	**27 291**	**14 244**	**41 535**
7. Produits des placements	50	6 746	731	7 477	3 574	2 078	5 652
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**50**	**6 746**	**731**	**7 477**	**3 574**	**2 078**	**5 652**
14. Part réass. dans primes acquises	4	2 471	20 162	22 633	12 425	5 927	18 351
15. Part réass. dans prestat. payées	77	5 472	9 516	14 988	4 109	2 334	6 443
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-19	-1 211	-1 671	-2 882	-3 495	39	-3 456
17. Part réass. dans particip. résultats			1 355	1 355	210	44	254
18. Commissions reçues réass.			4 633	4 633	718	151	869
E. Solde de réassurance	**55**	**1 790**	**-6 328**	**-4 539**	**-10 882**	**-3 358**	**-14 240**
Résultat technique	**1 689**	**-13 092**	**20 237**	**7 145**	**1 301**	**10 762**	**12 063**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 478	656	3 594	4 250	435	2 522	2 958
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 524	1 032	3 291	4 323	1 002	2 093	3 094
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	488	275 775	27 159	302 934	136 069	86 963	223 032
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	664	277 153	29 934	307 087	143 975	89 134	233 109
18. Autres provisions techniques (clôture)		33 709	5	33 714	11 185	1 713	12 898
19. Autres provisions techniques (ouverture)		28 643	5	28 648	11 381	1 618	13 000

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	29. Protection juridique	30. Assistance	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	16 632	20	29	3 677	30 407	37 852	**478 603**
1a Primes	*16 627*	*20*	*29*	*3 677*	*30 407*	*37 852*	***478 343***
1b Variation des primes non acquises	*-5*	*1*					***-260***
2. Charges des prestations	19 643	23	-2	380	31 337	4 434	**351 874**
2a Prestations et frais payés	*19 431*	*21*	*0*	*253*	*13 755*	*8 223*	***347 184***
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*212*	*2*	*-2*	*127*	*17 582*	*-3 789*	***4 690***
A. Solde de souscription ()**	**-3 011**	**-4**	**31**	**3 297**	**-930**	**33 418**	**126 729**
5. Frais d'acquisition		3	-0		900	17 253	**25 711**
6. Autres charges de gestion nettes	2 375	2	0		3 038		**65 345**
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**2 375**	**5**	**0**		**3 939**	**17 253**	**91 056**
7. Produits des placements	596	1	0	0	5 182	472	**19 431**
8. Participations aux résultats						1 595	**1 595**
C. Solde financier	**596**	**1**	**0**	**0**	**5 182**	**-1 123**	**17 836**
14. Part réass. dans primes acquises	10 698	1		3 318	1 073		**56 078**
15. Part réass. dans prestat. payées	11 564			228			**33 301**
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	1 443			115			**-4 800**
17. Part réass. dans particip. résultats				243			**1 852**
18. Commissions reçues réass.	198			830			**6 530**
E. Solde de réassurance	**2 507**	**-1**		**-1 903**	**-1 073**		**-19 194**
Résultat technique	**-2 282**	**-9**	**31**	**1 394**	**-760**	**15 042**	**34 314**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	225	11					**8 922**
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	230	11					**9 182**
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	91 422	6	1	103	220 193	17 360	**855 540**
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	91 278	7	3	-24	202 610	21 149	**855 883**
18. Autres provisions techniques (clôture)	191	15					**46 817**
19. Autres provisions techniques (ouverture)	124	11					**41 783**

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2024	Total 2023
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers	91		91	59
Revenus des autres placements		14 428	14 428	11 119
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		520	520	1 480
Revenus des placements	**91**	**14 947**	**15 039**	**12 658**
Profits provenant de la réalisation des placements		**9 353**	**9 353**	**5 371**
Autres produits de placements		**2 746**	**2 746**	**2 804**
Total produits des placements	**91**	**27 047**	**27 138**	**20 833**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-456	-1 319	-1 775	-1 441
Autres charges de placements		-1 473	-1 473	-1 631
Pertes provenant de la réalisation des placements		-337	-337	-1 104
Total charges des placements	**-456**	**-3 130**	**-3 585**	**-4 176**
Produits nets des placements	**-364**	**23 917**	**23 553**	**16 658**

6.4. Charges du personnel

Néant.

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes et versements assimilés	881	731
Autres charges de gestion courante	-2 093	-1 943
Commissions d'assurance directe	59 557	56 130
Commissions d'acceptation	17 253	16 063
Autres services extérieurs (*)	54 082	52 995
Total	**129 679**	**123 975**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de gestion de sinistres	36 285	34 791
Frais d'acquisition	25 711	24 295
Frais d'administration	59 801	56 659
Frais de gestion des placements	1 230	991
Autres charges techniques	5 544	5 675
Autres charges non techniques	1 107	1 563
Total	**129 679**	**123 975**

6.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	7 692	1 806
Impôt différé	1 970	2 236
Autres		-62
Total compte de charge d'impôt	**9 662**	**3 979**

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	12 733	-785	11 948
Eléments financiers	1 937	-1 003	934
Engagements sociaux	1 439	-206	1 233
Autres éléments	181	25	206
Total impôts différés	**16 291**	**-1 970**	**14 321**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits	265	0
Total	**265**	**0**

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée reçue	1 372	1 432
Autres charges	0	131
Total	**1 372**	**1 563**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits exceptionnels	461	697
Total	**461**	**697**

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres charges exceptionnelles	158	212
Total	**158**	**212**

7. Autres informations

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

BPCE IARD enregistre, pour l'exercice 2024, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	64
Honoraires afférents aux autres services	
Total	**64**

7.2. Combinaison

Les comptes de BPCE IARD sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

Néant.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

BPCE IARD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société Anonyme
61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 € – RCS Nanterre B 784 824 153

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

BPCE IARD
Société Anonyme
RCS Niort 401 380 472

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société BPCE IARD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPCE IARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BPCE IARD à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Évaluation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie

Risque identifié

Les sociétés d'assurance IARD doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan de la société au 31 décembre 2024 pour un montant de 855 540 milliers d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 3.1.8 de l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen ;
- Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement ;
- Les sinistres non encore manifestés sont évalués selon les méthodes prévues par les textes en appliquant aux montants des primes ou des sinistres connus des coefficients définis par la réglementation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile et Générale et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistre, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long et sur d'autres branches ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans les annexes aux comptes sociaux.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Valorisation des actifs immobiliers et titres non cotés

Risque identifié

Votre société détient des actifs immobiliers et des titres non cotés, dont la valeur nette comptable à l'actif de votre bilan s'élève à 5 396 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces titres n'étant pas cotés, leur valorisation fait l'objet d'une estimation. Les note 3.1.2 à 3.1.4 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés. Le poids de ces actifs ou titres de participation dans le bilan de votre société et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont a conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les natures différentes d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;
- Apprécier des méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;
- Apprécier de la pertinence des hypothèses et des modèles utilisés pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers ;
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente ;
- Contrôler par sondage de la valorisation des SCI ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE IARD par l'Assemblée Générale du 22 mai 1995. Au 31 décembre 2024, nous étions dans la 29ème année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de BPCE IARD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de Covéa de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de BPCE IARD à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 28 avril 2025

Signé par : Christophe BERRARD 66BAB5D7E1B7454...

Christophe BERRARD

Associé

Signé par : 695791576099487...

Eve MARTINEAU

Associée

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

États financiers 31 décembre 2024

BPCE IARD

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 15

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 16

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 17

5.1. Détail des actifs incorporels 17

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 17

5.3. État des placements 19

5.4. Tableau des filiales et participations 21

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 23

5.6. Ventilation des créances et dettes 24

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 25

5.8. Passifs subordonnés 25

5.9. Détail des provisions techniques 26

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 27

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 27

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 28

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 28

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28

5.15. Engagements donnés et reçus 29

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 30

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 30

6.1. Ventilation des primes brutes émises 30

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 30

6.3. Ventilation des produits et charges de placement 33

6.4. Charges du personnel 33

6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33

6.6. Éléments fiscaux 34

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34

7. AUTRES INFORMATIONS 35

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes 35

7.2. Combinaison 35

7.3. Effectif 35

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels		
3. Placements	**1 003 129**	**939 097**
3a. Terrains et constructions	5 396	5 696
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	1
3c. Autres placements	997 733	933 401
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**113 939**	**118 738**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	113 939	118 738
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**55 742**	**76 640**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 609	18 182
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*13 609*	*18 182*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	24 295	34 791
6c. Autres créances	17 838	23 667
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*14 514*	*21 296*
6cc. Débiteurs divers	*3 324*	*2 371*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**5 939**	**25 418**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	5 939	25 418
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**14 360**	**12 233**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	6 861	5 883
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	7 499	6 350
TOTAL DE L'ACTIF	**1 193 108**	**1 172 126**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

1.2. Passif

Passif (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Capitaux propres	**169 357**	**147 286**
1a. Capital social	50 000	50 000
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	10 867	10 867
1e. Report à nouveau	80 520	74 701
1f. Résultat de l'exercice	27 970	11 718
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**911 279**	**906 849**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	8 922	9 182
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	855 540	855 883
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provisions pour égalisation	11 302	11 302
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	35 515	30 481
5. Provisions (autres que techniques)		
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**10 579**	**12 214**
7. Autres dettes	**91 694**	**96 007**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	567	5 291
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	4 959	7 601
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	10 268	12 225
7e. Autres dettes	75 900	70 890
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*4 717*	*4 448*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*71 183*	*66 442*
8. Comptes de régularisation Passif	**10 199**	**9 770**
TOTAL DU PASSIF	**1 193 108**	**1 172 126**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**46 501**	**43 003**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	46 501	43 003
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie (en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
1. Primes acquises	**478 603**	**-56 078**	**422 525**	**417 476**
1a. Primes	478 343	-56 078	422 265	417 520
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	260		260	-44
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**19 431**		**19 431**	**14 035**
3. Autres produits techniques	**2 275**	**5 476**	**7 752**	**6 932**
4. Charges des sinistres	**-346 841**	**23 025**	**-323 816**	**-347 441**
4a. Prestations et frais payés	-347 184	27 825	-319 359	-309 845
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	343	-4 800	-4 456	-37 596
5. Charges des autres provisions techniques	**-5 033**		**-5 033**	**5 819**
6. Participation aux résultats	**-1 595**	**1 852**	**257**	
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-85 512**	**6 530**	**-78 982**	**-74 108**
7a. Frais d'acquisition	-25 711		-25 711	-24 295
7b. Frais d'administration	-59 801		-59 801	-56 659
7c. Commissions reçues des réassureurs		6 530	6 530	6 846
8. Autres charges techniques	**-7 819**		**-7 819**	**-8 561**
9. Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**53 508**	**-19 194**	**34 314**	**14 152**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie (en milliers d'euros)	2024	2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**34 314**	**14 152**
3. Produits des placements	**27 138**	**20 833**
3a. Revenus des placements	15 039	12 658
3b. Autres produits des placements	2 746	2 804
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	9 353	5 371
5. Charges des placements	**-3 585**	**-4 176**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-1 775	-1 441
5b. Autres charges des placements	-1 473	-1 631
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-337	-1 104
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-19 431**	**-14 035**
7. Autres produits non techniques	**265**	**0**
8. Autres charges non techniques	**-1 372**	**-1 563**
9. Résultat exceptionnel	**303**	**485**
9a. Produits exceptionnels	461	697
9b. Charges exceptionnelles	-158	-212
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-9 662**	**-3 979**
12. Résultat de l'exercice	**27 970**	**11 718**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07, n° 2020-11 et n° 2023-04 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Néant.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement qui font l'objet d'un amortissement au taux 100 %,
- les logiciels qui sont amortis au taux de 33 1/3,
- les valeurs de portefeuille d'assurance qui sont amorties sur la durée de vie estimée des contrats.

3.1.2. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont portés en charges de l'exercice.

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente ;
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

3.1.3. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

L'évaluation des titres est déterminée soit sur la base d'une expertise externe, soit sur la base de leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Cette valeur est déterminée selon des méthodes de valorisation jugées les plus adaptées, sur la base des derniers comptes connus ou approuvés et/ou de business plan revus chaque année.

Une provision est éventuellement constituée si le coût historique est supérieur à cette évaluation.

3.1.4. Autres placements

- Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;
- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ Autres placements (hors valeurs amortissables)

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2024.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ Instruments financiers à terme

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2024, BPCE IARD ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.5. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.6. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, BPCE IARD considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

3.1.7. Différence de conversion

Le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères suit les principes suivants :

- A l'inventaire, à l'exception des positions de change structurelles, les actifs et passifs en devises sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) ; les différences de conversion entre le cours de change au jour de l'opération et le cours de change à la date de clôture des comptes (ou à la date antérieure la plus proche) sont constatées par compte de résultat ;
- Concernant les titres de participations, constitutifs de positions de change structurelles, les opérations sont considérées en euros. Les titres sont figés en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté.

3.1.8. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ Provisions pour primes non acquises et risques en cours

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

- Provisions pour sinistres non encore manifestés

Les provisions pour sinistres à payer afférentes aux garanties décennales d'assurance construction sont égales au minimum à la somme du coût total des sinistres restant à payer, déclarés et tardifs, et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale.

La provision pour sinistres non encore manifestés est calculée conformément aux dispositions de l'article 143-14 du règlement ANC n°2015-11. Elle est calculée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile, soit à partir du montant des primes émises et à émettre, nettes des primes à annuler et des frais d'acquisition, soit à partir du montant de la charge de sinistres, nette de recours, y compris frais de gestion. Par exercice de souscription, le résultat le plus élevé des deux calculs est retenu.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Les provisions constituées au titre des rentes servies sont calculées conformément aux articles 143-2 et 143-12 du règlement ANC n°2015-11.

- Pour les rentes hors prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 3°de l'article L310-1 du code des assurances, la table de mortalité utilisée est la table TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'Etat français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 3,5%. Un taux de 1,92% est retenu à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,03% au 31 décembre 2023.
 Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Le taux d'inflation retenu pour le provisionnement dans les comptes des revalorisations futures est fixé à 2% par la réglementation comptable.
- Pour les rentes en prévoyance, issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du code des assurances, une table d'expérience certifiée (table BCAC 2013) est utilisée depuis 2023 et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME des 24 derniers mois, sans que ce plafond ne puisse être supérieur à 4,5%, soit un taux de 2,28% à la clôture au 31 décembre 2024, contre 1,79% au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les provisions pour sinistres à payer hors prévoyance pour lesquelles une sortie en rentes apparait probable tiennent compte, dans leur évaluation, d'un facteur d'actualisation

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

♦ Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, BPCE IARD n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2024.

3.1.9. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.10. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2024 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

BPCE IARD applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

	2024			2023		
Actifs incorporels (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Amort. et dépréciations**	**Valeur nette**
Autres immobilisations incorporelles	**1 000**	**-1 000**	**0**	**1 000**	**-1 000**	**0**
Total des actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	**0**	**1 000**	**-1 000**	**0**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts (en milliers d'euros)	**Valeur brute au début de l'exercice**	**Acquisitions**	**Cessions**	**Transfert**	**Valeur brute à la fin de l'exercice**
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions	**5 696**		**300**		**5 396**
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**933 401**	**448 324**	**383 992**		**997 733**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**939 097**	**448 324**	**384 293**		**1 003 130**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations (en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**				**1 000**
Terrains et constructions					
Titres de propriété	**1**				**1**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1				1
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels	**1**				**1**

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice (en milliers d'euros)	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**1 000**	**-1 000**	**0**
Terrains et constructions	**5 396**		**5 396**
Titres de propriété	**1**	**-1**	**0**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	-1	0
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**997 733**		**997 733**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**1 003 130**	**-1**	**1 003 128**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	5 396	5 396	5 498
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	20 082	20 081	28 208
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 770	3 770	6 772
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	85 423	85 423	86 711
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	888 165	887 603	842 170
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte:			
a) placements immobiliers			
b) titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
c) OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
d) autres OPCVM			
e) obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	**1 002 835**	**1 002 273**	**969 359**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Etat récapitulatif des placements (en milliers d'euros)	2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Dont :			
a) placements évalués selon l'article R 343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*888 165*	*887 603*	*842 170*
b) placements évalués selon l'article R 343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*114 670*	*114 670*	*127 189*
c) placements évalués selon l'article R 343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
d) placements évalués selon l'article R 343-11 du code des assurances			
e) autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
a) valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
b) valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
c) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
d) valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
e) autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1-1 du code des assurances :			
a) valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
b) autres valeurs			
4. Dont :	1 002 835	1 002 273	969 359
a) placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*1 002 835*	*1 002 273*	*969 359*
b) placements et instruments financiers à terme hors			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan (en milliers d'euros)	Valeur nette
Total des placements au bilan	**1 003 129**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	6 372
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	-7 228
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**1 002 273**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Total des placements cotés	997 438	996 877	963 861
Total des placements non cotés	5 397	5 396	5 498
Total	**1 002 835**	**1 002 273**	**969 359**

	2024		
Détail des terrains et constructions (en milliers d'euros)	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations	**5 396**	**5 396**	**5 498**
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées	5 396	5 396	5 498
Total	**5 396**	**5 396**	**5 498**
dont acomptes	*2 205*	*2 205*	*2 205*

Solde non encore amorti ou repris (en milliers d'euros)	2024
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9	14 394
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur les prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Placements	**5 396**	**1**	**5 397**	**5 696**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
Créances	**14 811**		**14 811**	**12 381**
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Créances nées d'opérations de réassurance	13 481		13 481	11 720
Autres créances	1 330		1 330	661
Capital appelé non versé				
Total	**20 207**	**1**	**20 208**	**18 077**

La ligne « Placements » comprend :
- le poste du bilan « Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » pour un montant de 1 K€
- les placements envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation classés dans le poste « Terrains et constructions » pour un montant de 5 396 K€

Passif (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total 2024	Total 2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Dettes	**56 212**		**56 212**	**56 258**
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dont sur preneurs d'assurance				
Dont sur intermédiaires d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 331		3 331	5 908
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit				
Autres dettes	52 881		52 881	50 351
Total	**56 212**		**56 212**	**56 258**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**11 307**	**2 301**		**13 609**	**18 182**
Primes restants à émettre					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 307	2 301		13 609	18 182
Créances nées d'opérations de réassurance	**24 295**			**24 295**	**34 791**
Autres créances	**10 906**	**6 291**	**641**	**17 838**	**23 667**
Personnel					
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	7 582	6 291	641	14 514	21 296
Débiteurs divers	3 324			3 324	2 371
Capital appelé non versé					
Total	**46 508**	**8 592**	**641**	**55 742**	**76 640**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total 2024	Total 2023
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**567**			**567**	**5 291**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**4 959**			**4 959**	**7 601**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)					
Dettes envers les établissements de crédit	**10 268**			**10 268**	**12 225**
Autres dettes	**75 900**			**75 900**	**70 890**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise					
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus					
Personnel					
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	4 717			4 717	4 448
Créanciers ou créditeurs divers	71 183			71 183	66 442
Total	**91 694**			**91 694**	**96 007**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	10 000	5 000
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**10 000**	**5 000**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat 2023		Résultat 2024	Autres mouvements	Montant à la clôture
		Dividendes	Autres			
Capital	**50 000**					**50 000**
Autres réserves	**10 867**					**10 867**
Report à nouveau	**74 701**		**5 819**			**80 520**
Résultat de l'exercice	**11 718**	**-5 899**	**-5 819**	**27 970**		**27 970**
Total	**147 286**	**-5 899**		**27 970**		**169 357**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Provisions pour sinistres à payer	926 093	113 939	812 154	924 761	118 738	806 023
Prévisions de recours	-70 553		-70 553	-68 878		-68 878
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**855 540**	**113 939**	**741 601**	**855 883**	**118 738**	**737 145**

Provisions techniques (en milliers d'euros)	2024			2023		
	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	Provisions nettes
Autres provisions techniques	35 515		35 515	30 481		30 481
Dont provisions pour risques en cours	*552*		*552*	*334*		*334*

Montants bruts de réassurance et nets de recours (en milliers d'euros)	Total 2024	Total 2023
Provisions pour sinistres à l'ouverture	855 883	822 416
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-171 445	-161 692
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-623 013	-591 652
Liquidation sur exercices antérieurs	**61 425**	**69 072**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
2022					
Règlements	341 585	239 759	175 257		
Provisions	88 467	108 824	230 585		
Total sinistres	**430 052**	**348 583**	**405 843**		
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**92,75 %**	**73,73 %**	**90,72 %**		
2023					
Règlements	349 375	255 171	263 344	157 349	
Provisions	68 876	74 880	126 601	232 607	
Total sinistres	**418 251**	**330 051**	**389 944**	**389 956**	
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**	**436 260**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**90,21 %**	**69,81 %**	**87,16 %**	**89,39 %**	
2024					
Règlements	358 381	263 238	283 161	241 615	157 735
Provisions	63 763	67 956	97 860	128 315	201 444
Total sinistres	**422 145**	**331 194**	**381 021**	**369 931**	**359 179**
Primes acquises	**463 664**	**472 803**	**447 364**	**436 260**	**440 751**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**91,05 %**	**70,05 %**	**85,17 %**	**84,80 %**	**81,49 %**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Néant				
Total Provisions pour risques et charges				

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	2024	2023
Divers	1 916	1 816
Total	**1 916**	**1 816**

Charges à payer (en milliers d'euros)	2024	2023
Organismes sociaux	711	659
État	76	446
Divers	18 089	16 221
Total	**18 876**	**17 325**

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif (en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	6 861	5 883
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	6 372	4 342
Autres comptes de régularisation actif	1 127	2 008
Total	**14 360**	**12 233**

Comptes de régularisation passif (en milliers d'euros)	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	7 228	7 601
Autres comptes de régularisation passif	2 971	2 169
Total	**10 199**	**9 770**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

Devises	Actif (en milliers d'euros)			Passif (en milliers d'euros)		
	Actifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros	Passifs en devises	Ecarts de conversion	Contre valeur en euros
Néant						
Total						

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)	Renvois	Total 2024	Dont engagements à l'égard des :			Total 2023	Dont engagements à l'égard des :		
			Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
1. Engagements reçus									
2. Engagements donnés									
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés									
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente									
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus									
2e. Autres engagements donnés	(1)								
3. Engagements réciproques		**46 501**				**43 003**			
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		46 501				43 003			
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution									
3c. Autres engagements réciproques									
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers									
5. Encours d'instruments financiers à terme									

(1) : En tant que membre de plusieurs GIE, BPCE IARD est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de MAAF Assurances SA d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, BPCE IARD s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique (en milliers d'euros)	2024		2023	
	Affaires directes	Acceptations	Affaires directes	Acceptations
Primes brutes émises en France	440 491	37 852	436 304	35 358
Total	**440 491**	**37 852**	**436 304**	**35 358**

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	25. Dommages aux biens professionnels	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	2 268	40 074	138 668	178 741	142 037	66 939	208 976
1a Primes	*2 222*	*39 698*	*138 970*	*178 668*	*141 471*	*67 369*	*208 840*
1b Variation des primes non acquises	*-46*	*-376*	*302*	*-73*	*-566*	*430*	*-136*
2. Charges des prestations	303	56 904	92 061	148 965	106 138	40 652	146 790
2a Prestations et frais payés	*479*	*53 216*	*94 837*	*148 053*	*114 240*	*42 729*	*156 969*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-176*	*3 687*	*-2 775*	*912*	*-8 102*	*-2 077*	*-10 179*
A. Solde de souscription ()**	**1 965**	**-16 830**	**46 606**	**29 776**	**35 899**	**26 287**	**62 186**
5. Frais d'acquisition	35	725	2 588	3 314	2 654	1 552	4 206
6. Autres charges de gestion nettes	345	4 072	18 184	22 256	24 636	12 693	37 329
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**381**	**4 798**	**20 772**	**25 570**	**27 291**	**14 244**	**41 535**
7. Produits des placements	50	6 746	731	7 477	3 574	2 078	5 652
8. Participations aux résultats							
C. Solde financier	**50**	**6 746**	**731**	**7 477**	**3 574**	**2 078**	**5 652**
14. Part réass. dans primes acquises	4	2 471	20 162	22 633	12 425	5 927	18 351
15. Part réass. dans prestat. payées	77	5 472	9 516	14 988	4 109	2 334	6 443
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-19	-1 211	-1 671	-2 882	-3 495	39	-3 456
17. Part réass. dans particip. résultats			1 355	1 355	210	44	254
18. Commissions reçues réass.			4 633	4 633	718	151	869
E. Solde de réassurance	**55**	**1 790**	**-6 328**	**-4 539**	**-10 882**	**-3 358**	**-14 240**
Résultat technique	**1 689**	**-13 092**	**20 237**	**7 145**	**1 301**	**10 762**	**12 063**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 478	656	3 594	4 250	435	2 522	2 958
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 524	1 032	3 291	4 323	1 002	2 093	3 094
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	488	275 775	27 159	302 934	136 069	86 963	223 032
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	664	277 153	29 934	307 087	143 975	89 134	233 109
18. Autres provisions techniques (clôture)		33 709	5	33 714	11 185	1 713	12 898
19. Autres provisions techniques (ouverture)		28 643	5	28 648	11 381	1 618	13 000

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Produits et charges techniques par catégorie Non vie (en milliers d'euros)	27. Catastrophes naturelles	28. RC générale	29. Protection juridique	30. Assistance	36. Assurance construction (RC)	39. Acceptations en réassurance (Non-Vie)	Total
1. Primes acquises	16 632	20	29	3 677	30 407	37 852	**478 603**
1a Primes	*16 627*	*20*	*29*	*3 677*	*30 407*	*37 852*	***478 343***
1b Variation des primes non acquises	*-5*	*1*					***-260***
2. Charges des prestations	19 643	23	-2	380	31 337	4 434	**351 874**
2a Prestations et frais payés	*19 431*	*21*	*0*	*253*	*13 755*	*8 223*	***347 184***
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*212*	*2*	*-2*	*127*	*17 582*	*-3 789*	***4 690***
A. Solde de souscription ()**	**-3 011**	**-4**	**31**	**3 297**	**-930**	**33 418**	**126 729**
5. Frais d'acquisition		3	-0		900	17 253	**25 711**
6. Autres charges de gestion nettes	2 375	2	0		3 038		**65 345**
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**2 375**	**5**	**0**		**3 939**	**17 253**	**91 056**
7. Produits des placements	596	1	0	0	5 182	472	**19 431**
8. Participations aux résultats						1 595	**1 595**
C. Solde financier	**596**	**1**	**0**	**0**	**5 182**	**-1 123**	**17 836**
14. Part réass. dans primes acquises	10 698	1		3 318	1 073		**56 078**
15. Part réass. dans prestat. payées	11 564			228			**33 301**
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	1 443			115			**-4 800**
17. Part réass. dans particip. résultats				243			**1 852**
18. Commissions reçues réass.	198			830			**6 530**
E. Solde de réassurance	**2 507**	**-1**		**-1 903**	**-1 073**		**-19 194**
Résultat technique	**-2 282**	**-9**	**31**	**1 394**	**-760**	**15 042**	**34 314**
Hors compte :							
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	225	11					**8 922**
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	230	11					**9 182**
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	91 422	6	1	103	220 193	17 360	**855 540**
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	91 278	7	3	-24	202 610	21 149	**855 883**
18. Autres provisions techniques (clôture)	191	15					**46 817**
19. Autres provisions techniques (ouverture)	124	11					**41 783**

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements (en milliers d'euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2024	Total 2023
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers	91		91	59
Revenus des autres placements		14 428	14 428	11 119
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		520	520	1 480
Revenus des placements	**91**	**14 947**	**15 039**	**12 658**
Profits provenant de la réalisation des placements		**9 353**	**9 353**	**5 371**
Autres produits de placements		**2 746**	**2 746**	**2 804**
Total produits des placements	**91**	**27 047**	**27 138**	**20 833**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-456	-1 319	-1 775	-1 441
Autres charges de placements		-1 473	-1 473	-1 631
Pertes provenant de la réalisation des placements		-337	-337	-1 104
Total charges des placements	**-456**	**-3 130**	**-3 585**	**-4 176**
Produits nets des placements	**-364**	**23 917**	**23 553**	**16 658**

6.4. Charges du personnel

Néant.

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes et versements assimilés	881	731
Autres charges de gestion courante	-2 093	-1 943
Commissions d'assurance directe	59 557	56 130
Commissions d'acceptation	17 253	16 063
Autres services extérieurs (*)	54 082	52 995
Total	**129 679**	**123 975**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

Charges par destination (nettes de produits) (en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de gestion de sinistres	36 285	34 791
Frais d'acquisition	25 711	24 295
Frais d'administration	59 801	56 659
Frais de gestion des placements	1 230	991
Autres charges techniques	5 544	5 675
Autres charges non techniques	1 107	1 563
Total	**129 679**	**123 975**

6.6. Éléments fiscaux

Ventilation de la charge d'impôt (en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt exigible	7 692	1 806
Impôt différé	1 970	2 236
Autres		-62
Total compte de charge d'impôt	**9 662**	**3 979**

Impôts différés (en milliers d'euros)	Début d'exercice	Variation résultat	Fin d'exercice
Eléments techniques	12 733	-785	11 948
Eléments financiers	1 937	-1 003	934
Engagements sociaux	1 439	-206	1 233
Autres éléments	181	25	206
Total impôts différés	**16 291**	**-1 970**	**14 321**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits	265	0
Total	**265**	**0**

Charges non techniques (en milliers d'euros)	2024	2023
Participation refacturée reçue	1 372	1 432
Autres charges	0	131
Total	**1 372**	**1 563**

Docusign Envelope ID: 3AE1F182-E178-476A-AE5A-2BEBB2A06EF3

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits exceptionnels	461	697
Total	**461**	**697**

Charges exceptionnelles (en milliers d'euros)	2024	2023
Autres charges exceptionnelles	158	212
Total	**158**	**212**

7. Autres informations

7.1. Honoraires du commissaire aux comptes

BPCE IARD enregistre, pour l'exercice 2024, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

Honoraires CAC (en milliers d'euros)	Mazars
Honoraires afférents à la certification des comptes	64
Honoraires afférents aux autres services	
Total	**64**

7.2. Combinaison

Les comptes de BPCE IARD sont inclus dans les comptes combinés de la SGAM Covéa :

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, 86-90 rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

7.3. Effectif

Néant.

Copie certifiée conforme

BPCE IARD

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Conformément aux articles L225-68 et suivants du code de commerce, la présente section vous informe des éléments relatifs au gouvernement de votre société.

I - MANDATS ET FONCTIONS

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de notre société est annexée au présent rapport (annexe 1).

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE

Sans objet, en l'absence de toute filiale contrôlée par la société au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

III - DÉLÉGATIONS OCTROYÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

IV- OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (L225-184 du Code de commerce)

Néant.

V - OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Le directoire de notre société a convoqué une assemblée générale mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de rendre compte notamment de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Conformément à l'article L 255-68 du code de commerce, nous avons examiné et vérifié les comptes annuels que nous a présentés le directoire.

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur le rapport du directoire et les résultats de l'exercice 2024 et invitons, en conséquence l'assemblée générale à approuver les comptes ainsi que les résolutions présentées par le directoire.

Fait à Paris, le 14 mars 2025

Le conseil de surveillance

Annexe 1 : Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice.

Annexe 1 – Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice 2024

Directoire

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
TOLLIE Laurent

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Président du Directoire
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
FONDATION D'ENTREPRISE COVEA	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
FONDATION D'ENTREPRISE COVEA	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION (Collège Entreprises Fondatrices)	Administrateur

En qualité de représentant de GMF VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES (ADC)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU	Membre	GMF VIE	TOLLIE Laurent

En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
COVEA FINANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	COVEA COOPERATIONS	TOLLIE Laurent

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur général délégué	14/02/2024
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	14/02/2024
COVEA D	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	24/05/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BOSSIS Nicolas

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire
BPCE IARD	SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
CESVI FRANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité
PROTEC BTP	SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Vice-président du Conseil
PROTEC BTP	SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
EUROPAC	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur délégué	MAAF ASSURANCES	BOSSIS Nicolas

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BROUTELE Nathalie

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE ACHATS ET SERVICES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
BPCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Président du Comité
BPCE ASSURANCES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRECTION	Directeur général adjoint
BPCE ASSURANCES IARD	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRECTION	Directeur général
BPCE ASSURANCES IARD	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRIGEANT EFFECTIF	Dirigeant Effectif
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire
NA	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRECTION	Directeur Général Délégué
NA	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRIGEANT EFFECTIF	Dirigeant Effectif
CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	COMITE DES NOMINATIONS	Président du Comité

CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	COMITE DES REMUNERATIONS	Président du Comité
CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	COMITE DE LA GOUVERNANCE	Président du Comité
CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	COMITE STRATEGIQUE	Président du Comité
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	ASSOCIATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
BPCE ACHATS	SOCIETE EN NOM COLLECTIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	30/04/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BERBESSON Julie

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
LUMEAU Jacques

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Président du Directoire
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
ASSOCIATION MULTIPROFESSIONNELLE POUR LES ASSURANCES DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (AMATI)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président	02/01/2024
ASSOCIATION MULTIPROFESSIONNELLE POUR LES ASSURANCES DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (AMATI)	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	02/01/2024

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
CGI BAT	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	MAAF ASSURANCES	LUMEAU Jacques	29/10/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
TERRIER DURAISIN Julien

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire	30/06/2024
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	30/06/2024

Conseil de surveillance

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
CIPIERE Corinne

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Président du CS
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du CS
BPCE VIE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du CA
BPCE VIE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
BPCE ASSURANCES IARD	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du CA
BPCE ASSURANCES IARD	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SAS ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SURASSUR	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	Suisse	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du CA
SURASSUR	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	Suisse	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
BPCE ASSURANCES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Directeur Général
BPCE ASSURANCES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRIGEANT EFFECTIF	Dirigeant Effectif
BPCE ASSURANCES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
NA	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Directeur Général
NA	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRIGEANT EFFECTIF	Dirigeant Effectif
NA	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	FONDS A FORME SOCIETALE	France	CONSEIL D'ADMNISTRATION	Administrateur

En qualité de représentant de BPCE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire Nom de la société représentée	Représenté par / représente
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Adaministrateur	BPCE	CIPIERE Corinne

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
CARENE ASSURANCES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	13/01/2024
ALLIANZ VIE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	13/01/2024
ALLIANZ I.A.R.D.	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	13/01/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
DUROULE Stéphane

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président
AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Membre du bureau
AAM ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMMISSION EXECUTIVE	Membre de la Commission titulaire
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Vice-président du Cons. de surveillance
COPAREX	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	DIRECTION	Directeur général
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général délégué
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
COVEA D	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FIDELIA ASSISTANCE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
FIDELIA ASSISTANCE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRECTION	Directeur général
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	REPRESENTANT LEGAL	Directeur général non admin.
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	REPRESENTANT LEGAL	Directeur général
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

En qualité de représentant de COVEA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
FRANCE ASSUREURS	SYNDICAT PROFESSIONNEL	France	CONSEIL EXECUTIF	Membre	COVEA	DUROULE Stéphane

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général	14/02/2024
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif	14/02/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BAGGIO Sébastien

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
SOCAMI DU SUD	Société de caution mutuelle	France	DIRECTION	Directeur général
SOCAMI DU SUD	Société de caution mutuelle	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant Effectif
SOCAMA DU SUD	Société de caution mutuelle	France	DIRECTION	Directeur général
SOCAMA DU SUD	Société de caution mutuelle	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant Effectif

En qualité de représentant de BANQUE POPULAIRE DU SUD

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	BANQUE POPULAIRE DU SUD	BAGGIO Sébastien

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BELLIN Violaine

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRECTION	Directrice Générale Adjointe
BANQUE DE SAVOIE	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	DIRECTION	Administrateur

En qualité de représentant de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES	BELLIN Violaine
BPCE Assurances IARD	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES	BELLIN Violaine

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
BERNE Pierre-Laurent

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
MOMA (UNIVERSITE DE MONTPELLIER)	ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL A CARACTERE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GIE SYNDICATION	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Président
NA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
ASSOCIATION BPCE CAMPUS	ASSOCIATION DECLAREE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
BPCE ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

En qualité de représentant de BPCE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du CS	BPCE	BERNE Pierre-Laurent

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
CODET François

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	DIRECTOIRE	Président du Directoire

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Président du Conseil de surveillance	01/02/2024
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	01/02/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
COUTURIER Etienne

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
MAAF INITIATIVES ET HANDICAP, FONDATION D'ENTREPRISE	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du Conseil d'administration
MAAF INITIATIVES ET HANDICAP, FONDATION D'ENTREPRISE	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF SANTE	MUTUELLE OU UNION REGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président
MAAF SANTE	MUTUELLE OU UNION REGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MAAF SANTE	MUTUELLE OU UNION REGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
MELIORIS	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trésorier	MAAF ASSURANCES	COUTURIER Etienne
MELIORIS	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES	COUTURIER Etienne

En qualité de représentant de MAAF SANTE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	MAAF SANTE	COUTURIER Etienne

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
DELAFOSSE Franck

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
SOCAMA OCCITANE (SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE OCCITANE)	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur Général
SOCAMI OCCITANE (SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE OCCITANE)	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	France	DIRECTION	Directeur Général

En qualité de représentant de BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	DELAFOSSE Franck

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
ERMENEUX Antoine

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
FIDELIA ASSISTANCE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE COVEA	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 au 4/07/90 et décret n°91-2005 du 30/09/91)	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION (Collège Entreprises Fondatrices)	Administrateur
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRECTION	Directeur général délégué
MAAF ASSURANCES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS VARIABLES	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	DIRIGEANTS EFFECTIFS	Dirigeant effectif

En qualité de représentant de COVEA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
MAAF Vie	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA	ERMENEUX Antoine

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
FONDS DE SOLIDARITE DES SOCIETAIRES DE MAAF ASSURANCES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DE DIRECTION	Président	MAAF ASSURANCES	ERMENEUX Antoine
LOGISTIC	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur Délégué	MAAF ASSURANCES	ERMENEUX Antoine
RCDI	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur Délégué	MAAF ASSURANCES	ERMENEUX Antoine
LE GRAND BLEU	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES	ERMENEUX Antoine

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES SA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
ADELIS ASSURANCES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
CIBAIL	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
FINANCIERE VIVIENNE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
FONCIERE OPERA GAILLON	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
MAAF INITIATIVES HANDICAP, FONDATION D'ENTREPRISE	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
MAAF TELESURVEILLANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine
SAS CONVEA IMMOBILIER	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité de surveillance	MAAF ASSURANCES SA	ERMENEUX Antoine

En qualité de représentant de FINANCIERE VIVIENNE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	FINANCIERE VIVIENNE	ERMENEUX Antoine

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
LACOSTE BADIE Bruno

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

Néant

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
BCA EXPERTISE SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	30/05/2024
BCA SERVICES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président suppléant	30/05/2024
BCA SERVICES	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	30/05/2024

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES SA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
DARVA (DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS SUR RESEAUX A VALEUR AJOUTEE)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité	MAAF ASSURANCES SA	LACOSTE BADIE Bruno	01/01/2024

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
DARVA (DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS SUR RESEAUX A VALEUR AJOUTEE)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DES ASSOCIES	Membre du Comité	MAAF ASSURANCES	LACOSTE BADIE Bruno	01/01/2024

En qualité de représentant de MAAF PREVENTION ET SECURITE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	MAAF PREVENTION ET SECURITE	LACOSTE BADIE Bruno	15/05/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
LE GOURRIEREC Yann

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

Néant

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Date de fin de mandat effective
BPCE FACTOR	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	31/05/2024
BPCE FACTOR	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Membre du Comité des rémunérations	31/05/2024
CEBP CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE A FORME COOPERATIVE	France	DIRECTOIRE	Membre du Directoire	31/05/2024
AMBD OUEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	France	DIRECTION	Président	31/05/2024

En qualité de représentant de la CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
BPCE Factor	SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Membre du Conseil d'administration	CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE	LE GOURRIEREC Yann	31/05/2024
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE	LE GOURRIEREC Yann	31/05/2024
MMS GROUPE	SAS	France	COMITE STRATEGIQUE	Membre du Comité	CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE	LE GOURRIEREC Yann	31/05/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
LORVIN Jean-Manuel

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	MAAF ASSURANCES	LORVIN Jean Manuel

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
MESSIN Aude

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
FONDATION D'ENTREPRISE COVEA	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Vice-président du C.A.
FONDATION D'ENTREPRISE COVEA	FONDATION D'ENTREPRISE (loi n°90-559 du 4/07/90 et décret n°91-1005 du 30/09/91)	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION (Collège Entreprises Fondatrices)	Administrateur
SEABIRD	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	France	COMITE DE MISSION	Membre

En qualité de représentant de COVEA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
France ASSUREURS	SYNDICAT PROFESSIONNEL	France	COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE	Membre de la Commission	COVEA	MESSIN Aude
France ASSUREURS	SYNDICAT PROFESSIONNEL	France	BUREAU COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE	Membre du Bureau	COVEA	MESSIN Aude

En qualité de représentant de MAAF ASSURANCES SA

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	MAAF ASSURANCES SA	MESSIN Aude

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
PIGELET Laurent

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président du C.A.
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CESVI FRANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Vice-président du Comité
CESVI FRANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre du Comité

En qualité de représentant de MAAF PREVENTION ET SECURITE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	MAAF PREVENTION ET SECURITE	PIGELET Laurent

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
ROLLAND Olivier

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En qualité de représentant de BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
SOCAMI	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier
SOCAMI	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier
GIE I-DATECH	GROUPE D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier
SBE	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du CS	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

En qualité de représentant de BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction effective
AROP	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier	02/04/2024
AROP	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Secrétaire	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier	02/04/2024
AROP	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trésorier	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier	02/04/2024
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du CS	BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	ROLLAND Olivier	31/12/2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
VASSEL Thomas

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE
ZANONI Charles

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2024

En nom propre

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONDS DE SOLIDARITE DES SOCIETAIRES DE MAAF ASSURANCES	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DE GESTION	Membre du Comité de gestion

En qualité de représentant de MAAF SANTE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF SANTE	ZANONI Charles
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF SANTE	ZANONI Charles

En qualité de représentant de COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT II

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
BPCE IARD	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance	COVEA REAL ESTATE DEVELOPPEMENT II (CORED II)	ZANONI Charles

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2024

Néant